

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Alleverd, légalement convoqué, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire

Présents : Patrick MOLLARD, Bernard ANSELMINO, Martine KOHLY, Jérôme BAUDIN, Gilbert EYMIN, Béatrice DEQUIDT, Véronique DESROZES, Marc ROSSET, Georges ZANARDI, Mathias CAUTERMAN, Cécile LACROIX, Virginie LAGARDE, Olivier LAVARENNE, Fabienne LEBE, Jean-Luc MOLLARD, André TAVEL-BESSON, Louis ROUSSET, Carin THEYS, Hubert SALINAS, Monique LAARMAN,

Pouvoirs : Carine PICCEU, pouvoir à Virginie LAGARDE
Karine SANCHEZ-BEAUFILS, pouvoir à Georges ZANARDI
Philippe CHAUVEL, pouvoir à Jean-Luc MOLLARD

Absents : Marie-France MONTMAYEUR, Guillaume REY, Fabrice COHARD

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, demande au Conseil Municipal de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur Félicien MOUCHET qui fut Conseiller Municipal de 1959 à 1971.

Approbation du compte-rendu du 11 mars 2019

Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET et Philippe CHAUVEL votent contre l'adoption du compte rendu du 11 mars 2019.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Bernard ANSELMINO est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Présentation de la course de la Résistance

Madame Martine KOHLY présente la course de la Résistance qui aura lieu le mercredi 08 mai 2019.

Sécurité : actualités

Pas d'actualité

Conseil Communautaire : actualités

Madame Martine KOHLY, indique que le Conseil Communautaire a voté le budget ainsi que le maintien des taux de la fiscalité avec un débat sur la fiscalité GEMAPI.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 44/2019 – <u>BUDGET PRIMITIF 2019</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
--	-----------------------------------

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019.

Vote : 18 voix pour

6 voix contre (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL)

Délibération n° 45/2019 – <u>TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2019</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
--	-----------------------------------

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux en 2019

Les taux d'imposition sont les suivants :

Taxe d'habitation.....	14,57 %
Foncier bâti.....	21,45 %
Foncier non bâti.....	110,52 %

Le Conseil Municipal précise que les taux moyens communaux de l'ensemble des communes de l'Isère pour l'année 2018 sont les suivantes :

- Taxe d'habitation : 21,33 %
- Foncier bâti : 28,47 %
- Foncier non bâti : 60,98 %

Vote : 18 voix pour

6 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL)

Délibération n° 46/2019 – <u>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
---	-----------------------------------

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire chargé des finances présente au Conseil Municipal les éléments du bilan concernant les provisions semi-budgétaires qui ont été mise en place par délibération successives du Conseil Municipal.

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée l'ensemble des provisions constituées

PROVISIONS AU 31/12/2018				
Nature de la provision	Date de la constitution de la provision	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE DES PROVISIONS
IMPAYES REGIE ELECTRIQUE	9/10/2017	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
PROVISION TRANSFERT CHARGES	13/11/2017	193 000,00 €	193 000,00 €	- €
IMPAYES REGIE ELECTRIQUE	18/12/2017	72 000,00 €	22 095,92 €	49 904,08 €
PROVISION TAXE DE SEJOUR 2017	18/12/2017	57 360,00 €	- €	57 360,00 €
PROVISION REVERSEMENT EMPRUNT	19/12/2018	809 081,00 €	- €	809 081,00 €
PROVISION TAXE DE SEJOUR SOLDE 2017	19/12/2018	72 000,00 €	- €	72 000,00 €
PROVISIONS DIVERSES	19/12/2018	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
TOTAL DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES		1 313 441,00 €	215 095,92 €	1 098 345,08 €

Monsieur l'Adjoint au Maire indique que dans le cadre du budget 2019, il a été inscrit une provision d'un montant de 84 520 € concernant le reversement de la taxe de séjour 2018 à la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Le Conseil Municipal décide de créer une provision pour un montant de 84 520 € concernant le reversement de la taxe de séjour 2018 à la Communauté de Communes le Grésivaudan.

Il indique que les crédits budgétaires ont été prévus dans le budget primitif 2019

Vote : 18 voix pour

6 abstentions ((Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Louis ROUSSET, Philippe CHAUVEL)

Délibération n° 47/2019 – <u>LOCATION DE LA LICENCE IV</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, indique que la SAS TITHOM 73, représentée par Monsieur Vincent DELAYEN a décidé de racheter le fonds de commerce du restaurant « Le Poulet Gourmand » situé dans le parc, avenue Davallet. Dans le cadre de cette exploitation, Monsieur DELAYEN souhaite louer la licence IV, propriété de la commune.

L'ouverture de l'établissement est prévue le 20 avril 2019

Le Conseil Municipal décide de louer la licence IV à la SAS TITHOM 73 pour deux ans

Il fixe les conditions financières :

Loyer annuel pour deux ans :

- 800 € pour la période du 20 avril 2019 au 30 avril 2020 (payable avant le 30 juin 2019)
- 1 000 € pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 (payable avant le 30 juin 2020)

Le Conseil Municipal indique qu'au terme de cette location de deux ans, il pourra être envisagé la possibilité d'une nouvelle location de la licence IV.

Vote : unanimité

Délibération n° 48/2019 – <u>FRAIS DE SECOURS SUR PISTES ET FRAIS DE SECOURS AMBULANCE</u>	Rapporteur : Georges ZANARDI
---	-------------------------------------

Monsieur Georges ZANARDI, Conseiller Municipal, indique que dans le cadre du budget primitif 2018, il a été prévu une non augmentation des tarifs concernant les frais de secours sur pistes et ambulance.

Or la délibération n° 200/2017 du 18 décembre 2017 avait été adoptée pour la seule saison 2017/2018

Aussi, suite à la demande du comptable public, il est nécessaire de reconduire pour la saison 2018/2019 ces tarifs.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la délibération n° 200/2017 en date du 18 décembre 2017.

Il fixe les tarifs des frais de secours sur pistes à facturer aux particuliers applicables pour la saison 2018/2019 :

- o Front de neige : 147,00 €
- o Zone rapprochée : 265,00 €
- o Zone éloignée : 440,00 €
- o Zone exceptionnelle : 1 173,00 €
- o Accueil au poste : 17,00 €

Il fixe également les tarifs des frais de secours transport par ambulance à facturer aux particuliers applicables pour la saison 2018/2019 :

		CHU NORD	CHU SUD	CH Chambéry Médipole	Crêts en Belledonne Cab. médical
Ambulance	Semaine	753 €	753 €	753 €	605 €
Ambulance	Samedi – dimanche – Jours fériés	1021 €	1021 €	1021 €	909 €
T.A.P. *	Semaine	605 €	605 €	605 €	410 €
T.A.P. *	Samedi – dimanche – Jours fériés	806 €	806 €	806 €	614 €

*T.A.P. : Transport Assis Professionnalisé

Vote : unanimité

INTERCOMMUNALITE

<u>Délibération n° 49/2019 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE LA COMMUNE DE CRETS EN BELLEDONNE</u>	Rapporteur : Béatrice DEQUIDT
--	--------------------------------------

Madame Béatrice DEQUIDT, Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal la convention qui a pour objectif de définir les modalités de financement de la commune d'Allevard pour l'accueil d'enfants Allevardins à l'école (maternelle ou élémentaire) de la commune de Crêts en Belledonne.

Le montant total pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à 2 623,04 € pour deux élèves inscrits en maternelle et deux élèves inscrits en élémentaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles à intervenir avec la commune de Crêts en Belledonne

Vote : unanimité

URBANISME - FONCIER

<u>Délibération n° 50/2019 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE RELATIVE A LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS POUR LA PERIODE 2019-2021</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
---	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de confier à l'Office National des Forêts / Service RTM une mission d'assistance technique relative à la prévention des risques naturels spécifiques à la montagne.

Cette mission d'assistance qui serait conclue pour une durée de 3 ans s'inscrit dans le cadre des compétences de la commune relatives à la sécurité publique et à l'instruction des documents d'urbanisme.

La rémunération allouée au service RTM :

- est fixée au prix journalier de 760 € HT / décomposable en deux demi-journées à 380 € HT
- est fixée à 260 € HT pour un avis en matière juridique

Il est précisé dans le projet de convention que le service RTM informera la commune de l'atteinte du nombre de journées d'intervention réalisées dès que celui-ci atteindra 5 jours. Il est également spécifié dans le projet de convention que les prestations réalisées par le service RTM à la demande de l'Etat dans le cadre de l'appui apporté aux actions relevant de

la sécurité civile (aide à la gestion de crise post-intempéries, relevés d'informations et diagnostic suite à la survenue de phénomènes naturels, ...) ne sont pas décomptées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le service RTM

Vote : unanimité

TRAVAUX

<u>Délibération n° 51/2019 – TRAVAUX DE MODERNISATION DES AMENAGEMENTS DE LA CONCESSION DES MOULINS : AVIS DE LA COMMUNE</u>	Rapporteur : Patrick MOLLARD
---	-------------------------------------

Monsieur Patrick MOLLARD, Maire-Adjoint, informe les membres du Conseil Municipal que, par courriel en date du 27 mars 2019, le service « eau, hydroélectricité, nature » de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a sollicité l'avis de la commune d'Alleverd sur la demande d'autorisation de travaux de modernisation des aménagements de la concession des Moulins déposée par la société ASCO ENERGIE le 21 décembre 2018 au titre de l'article R.521-40 du code de l'Energie.

La consultation d'une commune est prévue par le code de l'Energie pour toute modification des ouvrages présents sur son territoire ou/et lorsque des ouvrages sont à établir ou paraissent de nature à faire sentir notablement leurs effets sur son territoire.

Monsieur Patrick MOLLARD rappelle que la société ASCO ENERGIE est concessionnaire des chutes des Moulins et de Chinfert et informe que par arrêté du Préfet de l'Isère en date du 2 novembre 2018 les ouvrages de Chinfert ont été intégrés à la concession des Moulins (délibération du conseil municipal de la commune d'Alleverd le 17 septembre 2018).

Les travaux sont prévus sur les communes d'Alleverd et de Pinsot et concernent le cours d'eau du Bréda et son affluent le Veyton. Ils ne sont pas soumis à étude d'impact car aucune rubrique du code de l'environnement n'est concernée.

Par contre, ils sont soumis à déclaration pour les rubriques :

- 3.1.2.0 : modification ponctuelle du profil en travers du lit du Bréda (en phase travaux uniquement) ;
- 3.1.5.0 : intervention dans le lit mineur lors des travaux.

Le projet est soumis à une étude d'incidences car les travaux sont de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs au regard des principes énoncés à l'article L.211-1 du code de l'environnement.

L'objectif des travaux est de moderniser les différents équipements afin de pérenniser les installations, d'en optimiser le fonctionnement et d'en faciliter la maintenance et la supervision.

Les travaux les plus importants vont concerner :

- l'amont du barrage de Chinfert : remplacement des cables servant à évacuer l'énergie ; ceci va nécessiter un défrichage de 400 m de long sur 4 m de marge en terrain privé ; une autorisation de défrichage n'est pas nécessaire car la surface concernée est inférieure au seuil réglementaire;
- la prise d'eau « Bréda amont » avec nécessité d'une vidange du barrage ;
- la prise d'eau « Bréda aval » avec nécessité de mise en place d'un batardeau en amont de la prise d'eau ;
- la galerie de Chinfert : remplacement d'un tronçon de 440 m de canalisation en béton par une conduite en acier de section plus importante ;
- la galerie des Panissières : remplacement d'un tronçon de 430 m de canalisation en béton par une conduite en acier de section plus importante, qui va nécessiter un défrichage de 435 m de long sur 20 m de large en terrain privé ; une autorisation de défrichage n'est pas nécessaire car la surface concernée est inférieure au seuil réglementaire;
- la centrale des Moulins : rénovation quasi-totale.

Le dossier de modernisation des aménagements s'accompagne de travaux de continuité écologique. ASCO ENERGIE a prévu :

Prise d'eau « Bréda amont » :

- la mise en place d'une dévalaison ;
- la restitution du débit réservé par le biais de 2 dispositifs (180 l/s par le dispositif actuel et 350 l/s par le dispositif de dévalaison) ;
- le contrôle du débit réservé sur chacun des 2 dispositifs (débitmètre pour les 180 l/s et régulation fine du plan d'eau pour les 350 l/s) et mise en place d'un dispositif de lecture directe ;

Prise d'eau « bas Veyton » :

- la mise en place d'une dévalaison ;
- le contrôle du débit réservé par un seuil et mise en place d'un dispositif de lecture directe ;

Le planning des travaux est basé sur un arrêt de la chute des Moulins de début juillet à fin octobre 2019 et une remise en service des installations début novembre.

Il est à noter que le service de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes chargé de la sécurité des ouvrages hydrauliques a été consulté et n'a pas formulé de remarque défavorable au projet.

En conclusion, considérant que les travaux envisagés par la société ASCO ENERGIE n'ont pas d'impact négatif sur la commune d'Alleverd, vont permettre une rénovation importante des installations et une amélioration de la vie piscicole des cours d'eau du Bréda et du Veyton, Monsieur Patrick MOLLARD propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au dossier d'exécution présenté.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au dossier d'exécution de travaux déposé par la société ASCO ENERGIE.

Vote : unanimité

Monsieur Marc ROSSET ne participe pas au vote

Délibération n° 52/2019 – <u>TRAVAUX EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal dans une délibération en date du 11 mars 2019 a sollicité de la région Auvergne Rhône-Alpes une subvention au titre des travaux sylvicoles.

Dans cette délibération figuraient des coûts de travaux prévisionnels.

Or l'ONF vient de nous transmettre un récapitulatif sur la base de devis

Aussi, Monsieur l'Adjoint au Maire propose que le Conseil Municipal adopte une nouvelle délibération sur la base de devis communiqués par l'ONF

Dépenses matérielles :

Nature des opérations ou investissements	Montant prévisionnel HT
Route forestière du Pas du Bœuf	22 000,00 €
Passage busé	10 090,00 €
Mur de soutènement sur glissement	15 910,00 €
Radier sur combe de la Grande Jasse	14 030,00 €
Soutènement aval sur la piste de la Jasse	22 625,00 €
Piste parcelles 23, 29	6 650,00 €

Dépenses immatérielles :

Nature de la prestation	Prestataire à l'origine du devis	Montant prévisionnel HT
Maîtrise d'œuvre	ONF	7 500,00 €
Mission géotechnique G3/G4	Alpes Géo Conseil	1 602,00 €
Montant prévisionnel		9 102,00 €
Montant prévisionnel TOTAL HT		100 407,00 €

Compte tenu du montant des dépenses à engager, il y a lieu de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération n° 37/2019 en date du 11 mars 2019

Il sollicite de la Région Auvergne Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention au titre des travaux sylvicoles et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

Il demande au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Vote : unanimité

**Délibération n° 53/2019 – TRAVAUX AU REFUGE DE LA PIERRE DU CARRE :
DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Martine KOHLY

Madame Martine KOHLY, Adjoint au Maire, indique que des travaux sont nécessaires au refuge de la Pierre du Carre afin d'améliorer le confort des usagers.

La commune d'Alleverd a décidé de réaliser ces travaux et investissements à partir de 2019, étalés sur plusieurs années.

Dans un premier temps, pour l'année 2019, la commune souhaite :

- Réaliser des travaux de terrassement afin de favoriser le captage d'eau potable à la source (la sécheresse de 2018 a révélé un problème d'alimentation du refuge avec l'eau de la source) ;
- Investir dans des batteries solaires afin de fournir de l'énergie électrique dans le refuge ;
- Acheter des matelas afin de rénover la literie du refuge.

Cette première tranche d'aménagements sera suivie d'une deuxième tranche de travaux et investissement prévus en 2020 et 2021.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser ces travaux.

Il adopte le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demande de subventions auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan, du Conseil Départemental de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que de l'Espace Belledonne.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

**Délibération n° 54/2019 – PLEIADE :
PROGRAMMATION DES SPECTACLES
ORGANISES PAR LA COMMUNE :
SAISON 2019/2020**

Rapporteur : Cécile LACROIX

Sur proposition de Madame Cécile LACROIX, Conseillère Municipale déléguée à la culture, le Conseil Municipal adopte la programmation municipale des spectacles à la Pléiade pour la saison 2019/2020

Spectacle	Date	Dépenses prévisionnelles
Le concert de poche	13 septembre 2019 Présentation de la saison culturelle	800 €
Le piano de Thomas	20 septembre 2019	Contrat de coproduction 80 % recettes Thomas Perron 20 % recettes Mairie
Oscar et la dame rose	08 octobre 2019 2 représentations	2 700 €
« La buvette, le tracteur et le curé » Serge Papagalli	15 novembre 2019	Contrat de coproduction : 80 % recettes Comédie du Dauphiné 20 % recettes Mairie
Pelléas et Mélisande	31 janvier 2019	1 355 €

Paradis Blanc	29 février 2020	Contrat de coproduction : 80 % recettes Cie Vocale 20 % recettes Mairie
Certifié Mado	20 mars 2020	Production : RPO Organisation
Juliette et son Roméo	03 avril 2020 2 représentations	3 380 €
Le cirque des mirages	18 avril 2020	Contrat de coproduction : 80 % recettes ID Production 20 % recettes Mairie
Caicedo	16 mai 2020	840 €
« Freine pas si vite » festival du clown	30 mai 2020	1 000 €

Le Conseil Municipal fixe les tarifs d'entrée :

Spectacle	Tarif plein / Tarif unique	Tarif réduit	Tarif scolaire	Tarif – de 16 ans
Le concert de poche	<i>Gratuit</i>	<i>Présentation</i>	<i>de la saison</i>	<i>culturelle</i>
Le piano de Thomas	12 €	10 €	-	-
Oscar et la dame rose	12 €	10 €	5 €	-
Serge Papagalli	22 €	17 €	-	-
Pelléas et Mélisande	12 €	10 €	-	-
Paradis blanc	18 €	15 €	-	12 €
Juliette et son Roméo	12 €	10 €	8 €	-
Le cirque des mirages	15 €	12 €	-	-
Caicedo	12 €	10 €	-	-
Freine pas si vite	8 €	-	-	-

Tarif réduit :

- - 18 ans, étudiants – 26 ans, demandeurs d'emploi, familles nombreuses
- Associations, comité d'entreprise, CLSH, écoles, collèges, lycées : à partir de 10 personnes.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir comprenant les repas et nuitées suivant la convention collective des intermittents du spectacle.

Vote : unanimité

Délibération n° 55/2019 – <u>SUBVENTIONS</u> 2019	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Alleverd, le Conseil Municipal adopte les subventions 2019 attribuées aux associations (le tableau est joint à la présente délibération).

Vote : 19 voix pour

5 abstentions (Fabienne LEBE, Carin THEYS, Jean-Luc MOLLARD, Hubert SALINAS, Philippe CHAUVEL)

<u>Délibération n° 56/2019 – CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION DECLIC A CHEVAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CARRIERE EQUESTRE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de convention à intervenir avec l'association « Décllic à cheval »

Cette convention a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 35 000 € destinée au financement des travaux de construction d'une carrière équestre sur un terrain mis à la disposition par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association « Décllic à cheval »

Vote : unanimité

<u>Délibération n° 57/2019 – CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL – CARRIERE EQUESTRE : AVENANT N° 1</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire, rappelle que le Conseil Municipal a décidé dans une délibération en date du 18 juin 2018 dans le cadre d'une convention d'occupation de mettre à la disposition de l'association « Décllic à cheval » une parcelle de terrain dans le but de leur permettre l'aménagement d'une carrière équestre.

Dans la convention, il était prévu que dès la finalisation du projet de construction de la carrière équestre, un avenant à la convention d'occupation fixerait le montant annuel de la redevance :

- Soit de l'année 2020 à l'année 2027, une redevance annuelle de 3 850 €
- Pour l'année 2028, une redevance annuelle de 4 200 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'occupation d'un terrain communal destiné à accueillir une carrière équestre.

Vote : unanimité

DIVERS

<u>Délibération n° 58/2019 – CONSEIL DE L'ECOLE DE MUSIQUE : NOMINATION D'UN REPRESENTANT DES PARENTS D'ELEVES</u>	Rapporteur : Virginie LAGARDE
---	--------------------------------------

Madame Virginie LAGARDE, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de nommer Madame Aline POUTREL, représentante des parents d'élèves de l'école de musique.

Le Conseil Municipal nomme Madame Aline POUTREL représentante des parents d'élèves de l'école de musique

Vote : 21 voix pour

1 voix contre (Fabienne LEBE)

1 abstention (Hubert SALINAS)

Monsieur Jean-Luc MOLLARD ne participe pas au vote

<u>Délibération n° 59/2019 – CONTRAT TERRITORIAL POUR LA JEUNESSE – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire, indique qu'en 2016, le Conseil Départemental de l'Isère a voté un plan départemental pour la jeunesse avec 3 grandes orientations vers les 12-25 ans :

- Promouvoir la citoyenneté, les engagements et la participation des jeunes ;
- Rapprocher les jeunes du monde professionnel, encourager leurs talents, leur insertion ;
- Observer l'état de la jeunesse iséroise et coordonner l'action Jeunesse du Département avec les autres acteurs.

Dans ce cadre, le Département a impulsé avec des partenaires (Direction Départementale de la Cohésion sociale, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, la CAF...) la mise en place d'un contrat territorial pour la jeunesse sur le territoire de l'agglomération grenobloise afin de coordonner la politique jeunesse à l'échelle territoriale pour permettre les convergences d'expériences, d'analyses et de savoir-faire, de co-construire des projets et de mutualiser des moyens.

Les communes qui le souhaitent peuvent intégrer ce dispositif.

L'objectif du contrat territorial pour la jeunesse est ainsi d'encourager les initiatives des jeunes, de leur faire une place dans la société et de sécuriser les transitions dans leurs parcours vers la vie adulte.

5 axes d'intervention ont été retenus :

Axe 1 – Développer et formaliser le partenariat entre acteurs à différents échelles

Axe 2 – Agir en prévention

Axe 3 – Permettre aux jeunes d'être considérés comme des acteurs ressources dans le territoire

Axe 4 – Prendre en compte la diversité des jeunes dans l'offre, ainsi que dans les pratiques éducatives et d'accompagnement

Axe 5 – Accompagner les jeunes vers l'autonomie

Au regard du travail accompli et de l'engagement de la commune d'Alleverd pour sa jeunesse, il peut s'avérer intéressant de participer à cette dynamique partenariale afin de faire aboutir des projets communaux.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat précité.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 60/2019 – <u>LAC DE LA MIRANDE - INSTALLATION D'UNE PETITE RESTAURATION : AVENANT A INTERVENIR</u>	Rapporteur : Jérôme BAUDIN
---	-----------------------------------

Monsieur Jérôme BAUDIN, Adjoint au Maire, rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 04 février 2019 avait autorisé Monsieur Salvatore SCARANTINO à gérer une petite restauration au lac de la Mirande aux conditions suivantes :

- Durée : 3 périodes annuelles du 1^{er} avril au 31 octobre avec une reconduction expresse par le Conseil Municipal à la fin de la première saison
- Loyer :
 - Avril : 150 €
 - Mai et juin : 250 € mensuel
 - Juillet et août : 450 € mensuel
 - Septembre : 250 € mensuel
 - Octobre : 150 €
 - Frais d'électricité et d'eau sont à la charge de Monsieur Salvatore SCARANTINO

Monsieur SCARANTINO pour des raisons administratives (accord financier bancaire tardif) a souhaité que pour la seule année 2019, la période d'ouverture du snack soit fixée du 1^{er} juin au 30 novembre 2019.

En conséquence, Monsieur l'Adjoint au Maire propose, pour l'année 2019, de supprimer le loyer pour les mois d'avril et mai et de fixer à 150 € le loyer du mois de novembre. Les autres clauses du bail saisonnier restent inchangées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Salvatore SCARANTINO à gérer une petite restauration au lac de la Mirande aux conditions indiquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au bail saisonnier.

Vote : unanimité

Délibération n° 61/2019 – <u>CHEMIN DE BERLANDIER : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Gilbert EYMIN
--	-----------------------------------

Monsieur Gilbert EYMIN, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que des travaux d'aménagement de la voirie avec reprise de l'éclairage public et du réseau PTT sont prévus, en 2019, pour le chemin de Berlandier.

Les travaux sont les suivants :

Description de la dépense	Identification du justificatif	Poste de dépense	Montant HT en €
Travaux de gros œuvre	Devis entreprise COLAS	Aménagement voirie	73 459,10 €
Pose d'éclairage public	Devis entreprise GreenAlp	Aménagement	4 849,50 €
Equipements de communication électronique	Devis entreprise Orange	Aménagement	6 173,20 €
Coût total du projet en € HT			84 481,80 €

Le Conseil Municipal adopte le plan de financement :

Financement	Montant de la subvention
Département	25 344,54 €
Autres financements – 13 propriétaires riverains	20 904,00 €
Autofinancement	38 233,26 €
TOTAL	84 481,80 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Vote : unanimité

Prochains Conseils Municipaux :

- Lundi 13 mai 2019
- Lundi 17 juin 2019
- Lundi 15 juillet 2019

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30

Fait à Allevard, le 09 avril 2019
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD